



LA RÉFORME DES DFMS – DFMSA ET SA MISE EN ŒUVRE EN ILE DE FRANCE

Conseil d'administration du 10 mars 2010

Le contexte réglementaire

- **Avant la réforme :**

- le recrutement des médecins à diplôme étranger hors UE en qualité de Faisant Fonction d'Interne était conditionné par une inscription obligatoire en AFS ou AFSA.

- **Arrêté interministériel en date du 8 juillet 2008** prévoit le remplacement de ce régime par celui des DFMS – DFMSA.

La réforme des DFMS – DFMSA

□ Les nouvelles conditions de recrutement des FFI :

- Concours portant sur leurs connaissances médicales et leur maîtrise de la langue française
- Le nombre de places offertes par la voie de ce concours est fixé annuellement par discipline et par spécialité ☞ Fixe le quota de candidats inscrits sur la liste d'aptitude

□ La procédure

- Toutes les demandes de postes sont centralisées par le CHU de Strasbourg qui les redistribue aux CHU selon leurs besoins ✍ Ces critères de priorités ne sont pas encore définis.

La mise en œuvre de la réforme

- ❑ Mise en œuvre dès la prochaine rentrée des internes en **novembre 2010**.
- ❑ Toute nouvelle inscription en AFS et AFSA sera interdite à partir de cette date.
- ❑ Etat des lieux :
 - Pour 2010, environ 1100 places de DFMS/DFMSA sont attribuées pour toute la France.
 - L'APHP a obtenu 350 postes de DFMS/DFMSA
 - Le reste de l'Île de France dispose de 230 postes.

Calendrier

- ❑ Calendrier :
 - ❑ Passage des épreuves mi-mars
 - ❑ Fin avril : résultats
 - ❑ Fin mai : regroupement des dossiers au CHU de Strasbourg

Les difficultés rencontrées par les établissements franciliens

- Difficultés pour les établissements à recenser en année n-1 leurs besoins en DFMS – DFMSA :
 - Recrutement des FFI fréquemment réalisé sur des postes d'IMG ou de DES non pourvus
 - Explique le faible nombre de DFMS – DFMSA attribués aux établissements franciliens hors AP-HP
- Les postes non choisis par les IMG – DES ne pourront être attribués qu'à :
 - des AFS en 2^{nde} année de cursus (n'existeront plus à partir de novembre 2011)
 - FFI issus de l'UE ou des pays du Golfe persique

Les propositions de la FHF-IDF

- ❑ Soit l'obtention d'un moratoire comme en 2009 pour la mise en œuvre de la réforme.
- ❑ Soit une nouvelle enquête afin de déterminer les besoins des établissements franciliens, qui au vu du calendrier fixé doit intervenir rapidement et l'obtention d'une liste complémentaire pour la rentrée de novembre 2010.